



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 25378

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les restructurations des bureaux de douane dans les Deux-Sèvres. Après l'annonce des fermetures des recettes locales de douanes de Thouars et de Secondigny, ainsi que le service d'assiette des contributions indirectes de Thouars, il ne restera plus, dans le département, que le centre de dédouanement et la brigade d'intervention de Niort, situés sur la zone d'activité de la commune de La Crèche. Or l'existence de cette dernière brigade semblerait menacée. Pourtant, compte tenu de sa localisation, la brigade de La Crèche ainsi que le centre de dédouanement situé à l'intersection des autoroutes A 10 et A 83 ont montré toute leur efficience par le démantèlement de réseaux de trafics de stupéfiants et par le service proposé aux entreprises de logistique du centre routier. Il lui demande de lui indiquer l'état d'avancement de cette restructuration et les orientations envisagées pour assurer au département des Deux-Sèvres le maintien de ce service public.

Texte de la réponse

La stratégie ministérielle de réforme s'inscrit dans un processus durable de changement afin, notamment, de renforcer l'efficacité et d'améliorer la qualité du service rendu à la population. La réflexion engagée par la direction générale des douanes et droits indirects s'inscrit dans ce contexte. Elle a permis de définir les axes principaux de l'évolution du service des douanes de la surveillance dont l'ambition est de construire un dispositif permettant de mieux appréhender les flux afin de renforcer la lutte contre la fraude. L'implantation des services et l'adaptation des méthodes de travail aux nouveaux enjeux en ont constitué les thèmes centraux, mettant notamment en évidence la nécessité d'un regroupement des moyens isolés et la construction d'unités étoffées, capables d'exercer des contrôles mieux programmés et plus efficaces. En ce qui concerne la direction régionale des douanes de Poitiers, dont dépend le département des Deux-Sèvres, cette démarche a conduit au réexamen du dispositif de surveillance en regroupant les unités les plus petites, comme celle de Niort, au sein des autres brigades de la circonscription de façon à garantir un dispositif de contrôle cohérent au plan régional. Le regroupement des moyens douaniers de la surveillance, qui s'effectue à effectif constant au plan national, doit ainsi permettre d'accroître la disponibilité opérationnelle des services et d'améliorer la sécurité de nos concitoyens en ce que les saisies effectuées sur les grands trafics internationaux contribuent par contre-coup à limiter les petits trafics de proximité. Enfin, la douane reste présente à Niort à l'appui d'un bureau qui, dans le cadre de sa mission de contrôle et de recouvrement, exerce également une fonction d'accueil et de renseignement auprès des opérateurs pour toutes les questions traitées par cette administration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25378

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7386

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5516